

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2015

Etaient présents : Mrs et Mmes DURAND – FORIN – AUBIN – VINCENT – LAMORLETTE – BECEL – MENARD – GENAIN – CONSTENSOUX – HODIESNE – DE ROUVRAY – MAHEUT – SAULETEL – GINESTET – GUERIN – LAVERGNE - MOULIN

Pouvoirs : Mr DUVAL pouvoir à Mr MENARD
Mr DREGE pouvoir à Mr AUBIN
Mme LECHAU pouvoir à Mme GINESTET
Mme LENGART pouvoir à Mme FORIN

Absents : Mr FROT – Melle LUCE

N°2160 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr DURAND

Selon la procédure, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame Nathalie MAHEUT est la seule candidate.

Résultats : Votants : 21 dont 4 pouvoirs
Bulletins nuls et blancs : /
Exprimés :21 unanimité

Madame MAHEUT Nathalie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°2161 : OUVERTURES DE CREDITS : Rapporteur Mr DURAND

Dans le cadre de la gestion du budget 2015 et avant l'adoption du budget primitif fin Mars, il convient de procéder à des ouvertures de crédits nécessaires pour fonctionner.

Les dépenses d'investissement ne peuvent être engagées au-delà de 25 % de celles de l'année qui précède, (hors annuités) ce qui sera le cas.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- procède aux ouvertures de crédits suivantes,

Dépenses d'investissement :

Op 0115 : Effacements de réseaux – Cpte 2315 – Travaux	+ 211.000 €
Op 0215 : Voiries/Réseaux - Défense contre la Mer – Cpte 2151	+ 90.000 €
Op 0315 : Travaux Bâtiments – Cpte 2135	+ 80.000 €
Op 0415 : Acquisition de matériel – Cpte 2183	+ 15.000 €

Recettes d'investissement :

Op non affectée – emprunts – Cpte 16	+ 396.000 €
--------------------------------------	-------------

N°2162 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : Rapporteur Mme VINCENT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie les subventions exceptionnelles suivantes :

- | | | |
|---|---|---------|
| - AMICALE DES PARENTS D'ELEVES | + | 8.000 € |
| - AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL (médailles) | + | 600 € |

N°2163 : BUDGET EPIC DES SPORTS ET DES LOISIRS : Rapporteur Mme VINCENT

Comme de coutume, il convient de délibérer sur le budget de l'EPIC DES SPORTS ET DES LOISIRS pour l'année 2015.

Comme vous le savez, ce budget tient compte de la participation de la Commune à l'école de tennis enfants qui, cette année, s'élèvera à 9000 €.

Le budget de l'Epic des Sports et des Loisirs a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'EPIC le 30 Décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte le budget 2015 présenté par l'Epic des Sports et des Loisirs,
- adopte la participation financière de la Commune pour le fonctionnement des missions d'intérêt général comme l'école de tennis enfants à hauteur de 9.000 €,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2164 : TARIFS DU MARCHE : Rapporteur Mr AUBIN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte la précision suivante:

Les marchés des Samedi et Dimanche relèveront du tarif « abonnés » et ce, quelle que soit la durée de leur présence.

N°2165 : TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mme FORIN

Compte tenu des avancements de grade, il convient d'actualiser le tableau des emplois et ce pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte le tableau des emplois comme suit.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 01.03.2015

GRADES	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE	11
Directeur général des services 20/40	1
Attaché	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur territorial	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3
FILIERE TECHNIQUE	55
Ingénieur principal	1
Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	4
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	36
Webmaster	1
FILIERE SPORTIVE	1
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1
FILIERE POLICE	2
Brigadier -chef principal de police municipale	1
Brigadier	1
FILIERE MEDICO & SOCIALE	2
ATSEM 1 ^{ère} classe	1
Moniteur – éducateur (27 h/semaine)	1
FILIERE ANIMATION	1
Adjoint d’animation de 2 ^{ème} classe	1
CONTRACTUELS	14
Chargé de mission	3
Enseignant d’anglais	1
Web-master (17.5 heure/semaine)	1
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe (dont 7 contrats aidés)	9
TOTAL	86

N°2166 : DONS DE COLLECTION : Rapporteur Mme BECEL

La Commune de Villers sur Mer vient de recevoir gratuitement deux collections de paléontologie.

- 1) Monsieur et Madame Gérard et Elisabeth PENNETIER demeurant 105 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94700 MAISONS ALFORT se proposent de faire le don gracieux d’un palatocarré de coelacanthé provenant du Callovien supérieur des Falaises des Vaches Noires (zone à Quenstedtoceras lamberti, niveau H2-H3 de Hébert, 1860), trouvé en 1992, à la ville de Villers sur Mer.

Sous réserve de l’approbation par la Commission interrégionale d’Acquisition des Musées de France, ce spécimen fossile pourrait intégrer les collections classées « Musée de

France » sous le numéro d'inventaire « inv.2012.1.1. collection Elisabeth et Gérard PENNETIER ».

2) Monsieur et Madame HURTRELLE nous donnent une collection de plus de 800 fossiles provenant de Criqueboeuf. Ces fossiles sont variés et de natures diverses.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte le don gracieux de Monsieur et Madame PENNETIER,
- accepte le don gracieux de Monsieur et Madame HURTRELLE,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°2167 : CLASSEMENT DU TABLEAU DE BENJAMIN CONSTANT : Rapporteur
Mr DURAND**

Suite à la commission départementale des objets mobiliers du 14 Décembre 2012, la Vème de la Commission Nationale des Monuments Historiques, en sa séance du 4 Février 2013 a émis un avis favorable au classement du tableau de Benjamin Constant représentant *Saint Joseph père nourricier du Christ*, datant de la seconde moitié du XIX siècle dont la Commune est propriétaire.

Le classement de ce tableau indique qu'il a une valeur artistique et historique importante au sein du corpus national (alors que l'inscription indique qu'il est d'un intérêt suffisant pour figurer dans un corpus régional).

Cette protection juridique permet de bénéficier d'aides de l'Etat à hauteur de 50 % avec participation du Conseil Général du Calvados à hauteur de 25 %, sous réserve des crédits disponibles, pour les travaux de conservation, de restauration et de mise en sécurité, afin d'assurer à long terme leur préservation. Il s'agit également d'un label de reconnaissance de la valeur du tableau.

Il convient que la Commune donne son accord au classement de ce tableau au titre des Monuments Historiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte que le tableau de Benjamin Constant représentant *Saint Joseph père nourricier du Christ* soit classé au titre des monuments historiques.
- sollicite pour la sécurisation de ce tableau une subvention de l'Etat/DRAC à hauteur de 50 % suivi d'une subvention auprès du Conseil Général du Calvados à hauteur de 25 %
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

La séance est levée à 21 h 30

